

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 221-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.1011

Déposée le: 21.11.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Zybach (Spiez, PS) (porte-parole)
Striffeler-Mürset (Münsingen, PS)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Schöni-Affolter (Bremgarten, pvl)
Imboden (Bern, Les Verts)
Schnegg (Lyss, PEV)

Cosignataires: 14

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Etude de faisabilité du lancement d'un programme de dépistage du cancer colorectal

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter une étude de faisabilité indépendante pour le lancement d'un programme cantonal de dépistage du cancer colorectal qui soit de qualité certifiée.

Développement :

Le cancer colorectal (cancer du côlon) est le troisième cancer le plus fréquent et la deuxième cause de décès par cancer en Suisse. Environ 4200 personnes sont affectées chaque année par un cancer colorectal ; environ 1700 personnes meurent des suites de ce cancer. Dans la plupart des cas, le cancer colorectal se développe lentement et en silence avant que n'apparaissent les premiers symptômes. Les méthodes actuelles de dépistage permettent de le découvrir à un stade précoce, avant l'apparition des symptômes, où il est plus facile à traiter. Ainsi, les chances de guérison augmentent et on peut éviter des thérapies lourdes et coûteuses.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, les tests de dépistage du cancer colorectal sont payés par l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour toutes les femmes et tous les hommes âgés de 50 à 69 ans.

La « Stratégie nationale contre le cancer 2014-2017 » adoptée par la Confédération et les cantons encourage la planification et l'introduction de programmes de dépistage du cancer colorectal dans toute la Suisse. Actuellement, des études pilotes et de faisabilité sont planifiées dans plusieurs cantons. Certains cantons, tels Uri et Vaud, mènent déjà des programmes pilotes systématiques. D'autres cantons, tels que Genève et le Valais, s'apprêtent à le faire prochainement. Ces programmes existent déjà dans de nombreux pays et suivent tous les lignes directrices européennes (« European Guidelines for quality assurance in colorectal cancer screening and diagnosis »).

Ce type de programme systématique a pour principal avantage de permettre d'harmoniser les exigences de qualité et de contrôler cette qualité. Les résultats de ces contrôles sont publiés à intervalles réguliers dans les rapports de monitoring et comparés avec les lignes directrices européennes. Le programme contribue à l'égalité des chances, étant donné que toutes les personnes du groupe cible sont invitées régulièrement à faire un test, indépendamment de leur situation économique ou des facteurs de risques. Il permet également d'assurer une information équilibrée sur les avantages et les inconvénients des méthodes.

Le Conseil-exécutif est ainsi prié de présenter, dans les deux prochaines années, une étude de faisabilité indépendante pour le lancement d'un programme organisé et certifié de dépistage du cancer colorectal pour le canton de Berne. Dans le cadre de ce programme, les personnes âgées de 50 à 70 ans seraient régulièrement informées de la possibilité de faire un test. Elles pourraient ensuite choisir librement si elles souhaitent participer au programme de dépistage et quelle méthode de test – recherche du sang occulte dans les selles (RSOS) ou coloscopie – elles souhaitent utiliser (libre choix). Outre l'analyse de la situation (disponibilité et coordination des prestataires de services) et les frais (financement, efficacité en matière de coûts), l'étude de faisabilité doit contenir les modalités de mise en œuvre (partenaires, assurance qualité, égalité d'accès, évaluation cantonale et monitoring national, etc.).

Destinataire

- Grand Conseil